Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 4 octobre 2016

COMMUNIQUÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Renouvellement de la flotte aérienne d'Air-Calédonie :
la Nouvelle-Calédonie se porte caution

Le gouvernement a arrêté un projet de délibération du Congrès accordant la caution de la Nouvelle-Calédonie pour un contrat de prêt passé par la compagnie Air-Calédonie afin de financer l'acquisition de deux ATR 72-600 neufs livrables en 2016.

L'emprunt bancaire contracté, pour un montant de 5,4 milliards, se divise en deux parties : l'une est sollicitée pour moitié auprès d'un pool bancaire local, l'autre auprès de l'agence française de développement (AFD). La Nouvelle-Calédonie se porte caution à hauteur de 50 % du prêt octroyé par le pool bancaire, soit pour une somme de 1,3 milliard de francs.

Ce financement correspond à la première phase d'un plan de financement global devant permettre le renouvellement de quatre avions ATR.

* *
*